



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions – TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Victoria Class Integrated Contract Support/Class de Victoria
soutien de contrat integre

455 De la Carriere Blvd - 2-SC06

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet Plusiers Pièces de Rechange	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-183657/B	Date 2018-06-01
Client Reference No. - N° de référence du client 6000423936	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VCI-007-26847	
File No. - N° de dossier 007vci.W8482-183657	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-07-16	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Poluha, Sarah	Buyer Id - Id de l'acheteur 007vci
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-3081 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES A LA SECURITE	2
1.2 ÉNONCE DES BESOINS	2
1.3 EXIGENCES EN MATIERE DE LIVRAISON	2
1.4 COMPTE RENDU	2
1.5 ACCORD COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISEES	3
2.2 PRESENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS - DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	3
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCEDURES D'EVALUATION	7
4.2 METHODE DE SELECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGEES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PREALABLES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES A LA SECURITE	9
6.2 BESOIN	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISEES	9
6.4 DUREE DU CONTRAT	9
6.5 AUTORITES	9
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES A LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES	11
6.9 LOIS APPLICABLES	12
6.10 ORDRE DE PRIORITE DES DOCUMENTS	12
6.11 CONTRAT DE DEFENSE	12
6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	12
6.13 MATERIEL PORTANT UN NUMERO DE SERIE	12
6.14 PREPARATION POUR LA LIVRAISON	13
6.15 MARQUAGE.....	13
6.16 CODES D'ASSURANCE DE LA QUALITE	13
6.17 ACCES AUX LIEUX D'EXECUTION DES TRAVAUX	13
7 EXPEDITION	14
ANNEXE "A" BESOIN	19
ANNEXE "B" INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
ANNEXE "C" ENSEMBLE DE DONNÉES D'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL (EDIM).....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence en matière de sécurité ne s'applique au besoin.

1.2 Énoncé des besoins

Le besoin est décrit à « l'annexe A - Détails des articles », des clauses du contrat subséquent.

1.3 Exigences en matière de livraison

Tous les biens livrables indiqués à l'annexe A, *Détails des articles*, doivent être soumis dans les délais présentés dans la soumission.

1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \[CCUA\]](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

La clause [2003](#) (2017-04-27), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporée par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées – soumission (articles 002 à 009)

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

B4024T (2017-07-01) Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions, avant la date et l'heure qui y figurent.

2.3 Demandes de renseignements - demande de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. On ne répondra pas aux demandes de renseignements reçues après cette date.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question. Ils doivent également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer à ces lois les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes.

Section I : Soumission technique (un [1] exemplaire papier)
Section II : Soumission financière (un [1] exemplaire papier)
Section III : Attestations (un [1] exemplaire papier)

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après :

- a) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et les organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour intégrer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po sur 11 po (216 mm sur 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, impression recto verso; reliure par agrafes ou trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, à attaches ou à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

1. Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Base de paiement et l'annexe « A », Détails d'articles. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
2. Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée.
3. Les soumissionnaires doivent soumettre des prix individuels pour chaque destination.
4. Plus d'un contrat pourrait être attribué en réponse au présent appel d'offres.

3.1.1 Paiement électronique de factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués au moyen d'instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe « B », Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe « B », Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages des fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire revendique un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de la présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/450.pdf)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/450.pdf>), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, en indiquant le montant en monnaie étrangère, en dollars canadiens, pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est nécessaire.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait inclure toutes les taxes applicables ainsi que tous les droits et autres frais payés par le soumissionnaire et qui doivent figurer dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change ne sera appliqué que lorsque la fluctuation du taux de change sera supérieure à 2 % (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la présentation, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/450.pdf)  (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/450.pdf>) pour chaque article auquel il veut appliquer la disposition sur la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs en dollars figurant dans la colonne (3) devraient également être en dollars canadiens, de sorte que le montant du rajustement soit dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro des pièces ainsi que le code OTAN des fabricants et le code NCAGE de ces dernières à l'annexe « A », Détails des articles.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, prix FCA à l'usine inclus. Taxes applicables. Les droits de douane canadiens et les taxes d'accise sont exclus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires fournissent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation est jugée fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si ce dernier ne répond pas et ne collabore pas à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre les attestations dûment remplies suivantes à leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés (selon le cas) afin que sa proposition ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. Si le soumissionnaire ne présente pas les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai établi, sa soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation requise

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents exigés, le cas échéant, afin que sa proposition ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni son nom ni le nom des membres de sa coentreprise, le cas échéant, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux (PCF) disponible au bas de la page du [Programme du travail du site Web d'Emploi et développement social Canada](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF pour l'équité en matière d'emploi au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique au présent contrat.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit livrer tout ce qui est demandé à l'annexe A, *Détails des articles*.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées](#) d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

La clause 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'applique aux contrats et en fait partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme décrit à l'annexe A, *Détails des articles*.

6.4.2 Points de livraison

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison spécifiés dans l'annexe A, *Détails des articles*, du contrat.

6.5 Autorités

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Sarah Poluha
Titre : Adjointe principale aux achats
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Direction du maintien en puissance de la marine
Direction : Secteur des services maritimes et des petits navires
Adresse : 2-SC04, 455, boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6V7
Telephone : (819) 939-3081
Courriel : sarah.poluha@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : **(à préciser au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison:

Nom : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé aux prix unitaires fermes précisés à l'annexe A, *Détails des articles*, pour un montant total de _____. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

6.6.3 Paiement électronique des factures - Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. dépôt direct (national et international);
- b. échange de données informatisé (EDI);
- c. virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être présentées avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante aux fins d'attestation et de paiement.
Ministère de la Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
101, Promenade du Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : D Mar P 5-4-2-9
 - b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
 - c. Une (1) copie doit être envoyée au destinataire.

Ministère de la Défense nationale
Forces maritimes de l'Atlantique
C.P. 99000, succ. Forces
Halifax (N.-É.) B3K 5X5
Canada

ET

Ministère de la Défense nationale
Officier de la logistique de la base
BFC Esquimalt
Succursale Forces, C.P. 17000
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2
Canada

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le marché doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

S'il y a divergence entre le libellé de certains des documents figurant dans la liste, le libellé du document qui figure en premier dans la liste a priorité sur le libellé de tout document qui se trouve plus bas.

- (a) les articles de la convention;
- (b) la clause [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens - complexité moyenne;
- (c) l'annexe A, Détails de l'article
- (d) l'annexe B, Instruments de paiement électronique;
- (e) l'annexe C, Ensemble de données pour l'identification du matériel;
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*indiquer la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, écrire, au moment de l'adjudication du contrat, la mention « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates de la ou des clarifications ou modifications à la soumission*).

6.11 Contrat de défense

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du Guide des CCUA

C2605C (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger
C2608C (2015-02-25), Documentation des douanes canadiennes
C2610C (2007-11-30), Droits de douane – ministère de la Défense nationale est l'importateur
C3015C (2017-08-17) Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change
D2001C (2007-11-30), Étiquetage
D2025C (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois
D6010C (2007-11-30), Palettisation
D9002C (2007-11-30), Ensembles incomplets

6.13 Matériel portant un numéro de série

L'entrepreneur doit consigner, dans le format indiqué dans le document de l'ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM), les éléments de l'EDIM pour les articles portant les numéros de nomenclature de l'OTAN (NNO) ci-dessous qui doivent être livrés aux termes du contrat.

Articles 002 et 003 NNO : 5985-99-238-1207

Articles 004 et 005 NNO : 5845-99-690-6722

L'entrepreneur doit faire parvenir le document de l'EDIM avant ou pendant la présentation de l'avis préalable d'expédition, par voie électronique, au responsable des approvisionnements indiqué dans le contrat.

L'EDIM doit être transmis par voie électronique dans un fichier XLS.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.14 Préparation pour la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 002, 003, 006, 007, 008 et 009 à raison d'une (1) unité par paquet.

L'entrepreneur doit préparer la livraison des articles 001, 004 et 005 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-035/SF-001*, Composants, sous-ensembles et matériels électroniques contre les décharges électrostatiques.

Les articles 001, 004 et 005 doivent être marqués, étiquetés et emballés dans du matériel de protection contre les décharges électrostatiques noir opaque, à raison d'un (1) par paquet.

6.15 Marquage

L'entrepreneur doit veiller à ce que le nom du fabricant et le numéro de pièce sont clairement imprimés ou gravés sur chaque article afin d'en permettre l'identification formelle.

Pour l'article 001, indiquer le numéro de pièce, le NNO, le nom de l'entreprise, la date de fabrication et la date d'expiration.

Pour les articles 002 à 007, indiquer le numéro de pièce, le NNO, le nom de l'entreprise et le numéro de série du fabricant.

Pour les articles 008 et 009, indiquer le numéro de pièce, le NNO, le nom de l'entreprise, le numéro de série du fabricant et la date d'étalonnage (s'il y a lieu).

6.16 Codes d'assurance de la qualité

A1009C (2008-05-12) – Accès au lieu d'exécution des travaux

A9131C (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées – Contrat (articles 002 à 009)

B4060C (2011-05-16), Marchandises contrôlées (article 002 à 009)

D5510C (2017-08-17) – Autorité de l'assurance de la qualité (pour entrepreneurs établis au Canada)

D5515C (2010-01-11), Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

D5545C (2010-08-16), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) pour tous les articles.

6.17 Documents de sortie – Distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a) une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;

- b) deux (2) copies accompagnant l'envoi au destinataire, dans une enveloppe étanche;
- c) une (1) copie à l'autorité contractante;
- d) une (1) copie à :

*Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Aux soins de : D Mar P 5-4-2-9*

- e) une copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f) une copie à l'entrepreneur;
- g) pour les entrepreneurs non canadiens, une copie à :

*DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A OK2*

Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

D5604C (2008-12-12), Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi à l'étranger

D5605C (2010-01-11), Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi aux États-Unis

D5606C (2017-11-28), Documents de sortie (MDN) – entrepreneur établi au Canada

7 Expédition

7.1 D0035C (2017-08-17), Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - Entrepreneur établi à l'étranger

La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (*insérer le nom du lieu convenu, p. ex. l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3. *Instructions pour l'agent de négociation des marchés : Avant l'attribution du contrat, choisir l'option a), b), c) ou d), et supprimer les options non utilisées et la présente instruction.*
 - a. *Insérer ce qui suit lorsque l'entrepreneur est établi aux États-Unis* : Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
OU
 - b. *Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume-Uni (UK) ou en Irlande* : Logistique intégrée du Royaume-Uni (LIRU)

Téléphone : 011-44-1895-613023 ou 011-44-1895-613024
Télécopieur : 011-44-1895-613047

Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment rempli, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca. La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouanée par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section « Export Declaration » dans les NES, indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit veiller à ce que cette procédure soit exécutée pour tous les entrepôts, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. HMCE » autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

- c. *Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les É.-U., le Royaume-Uni ou l'Irlande :*

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2451-717199 ou 717200
Télécopieur : +49-(0)-2451-717189
Courriel : LEA@forces.gc.ca

OU

- d. *Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger (VMM) :*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le Military Assistance Program Address Directory du département de la Défense des États-Unis (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'Indicateur n'ont pas été respectées.

Instructions pour l'agent de négociation des marchés : Insérer les paragraphes 3 à 7 suivants avec toutes les options ci-dessus, sauf d) – VMM des É.-U. à l'étranger, puis supprimer la présente instruction.

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du ministère de la Défense nationale :
- le numéro du contrat;
 - l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - la description de chaque article;

- d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [Guide des CCUA](#) ou une copie du formulaire CI1, [Facture des douanes canadiennes](#) (PDF 429 Ko) – ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - g. les codes de l'[annexe B](#) (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - h. le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
 - i. les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou 30 jours suivant la date de livraison prévue dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

7.1.1 D0037C (2016-01-28), Instructions d'expédition (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (**insérer le nom du lieu convenu, p. ex. l'établissement de l'entrepreneur**) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désignée par le MDN. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

Instructions pour l'agent de négociation des marchés : Avant l'attribution du contrat, choisir l'option a), b), c), d) ou e) et supprimer les options non utilisées et la présente instruction.

-
- a. *Insérer le texte suivant dans des contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est situé au Canada :*
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
 - b. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :* Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)
Téléphone : 1-866-371-5420 (sans frais)
Télécopieur : 1-866-419-1627 (sans frais)
Courriel : ILCA@forces.gc.ca
 - c. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :* Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
 - d. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Québec :* Logistique intégrée de la région du Québec (LIRQ)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou 1-514-252-2777, poste 4673 ou 2852
Télécopieur : 1-866-939-8673 (sans frais), ou 1-514-252-2911
Courriel : 25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca
 - e. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :* Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)
Téléphone : 1-902-427-1438
Télécopieur : 1-902-427-6237
Courriel : BlogLAA@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - a. le numéro du contrat;
 - b. l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - c. la description de chaque article;
 - d. le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - e. le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - f. les détails complets sur les marchandises dangereuses ou produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses ou produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada](#), ainsi qu'une copie de la fiche signalétique en anglais et en français.
 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8482-183657/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID

007vci.

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE "A" BESOIN

Voir la feuille de calcul Excel ci-jointe – "Annexe A, Détails des articles".

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte les instruments de paiement électronique suivants :

- () dépôt direct (national et international);
- () échange de données informatisé (EDI);
- () virement télégraphique (international seulement).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8482-183657/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8482-183657/B

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
007vci.W8482-183657/B

Id de l'acheteur - Buyer ID
007vci.
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE "C" ENSEMBLE DE DONNÉES D'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL (EDIM)

Voir la feuille de calcul Excel ci-jointe.

Item / Article	Part Number / Numéro de pièce	Description / Description	Unit of Issue / Unité de distribution	Quantity / Quantité	Destination Address / Adresse de la destination	Invoice Address / Adresse de facturation	Security Restrictions / Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (QAC) / Code de l'Assurance de la Qualité	Controlled Goods (CTAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Trade Agreements / Accords commerciaux	Delivery Date / Date de Livraison	FIRM UNIT PRICE: / Applicable taxes extra / PRIX UNITAIRE FERME: / Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: / Applicable taxes Included / PRIX COMPRIS: / Taxes applicables inclus
1	61404565,001	NSN / ANO: NS985-99-2381207 KIT, DIAGNOSTIC TEST Part No. No. de Pièce: 61404565,001 NCAGE: EEPD: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX N046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPELCOMBE, SO,GB	EA / CH	1	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J3 HALIFAX NS B3K 5X5 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J3 HALIFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	NO / NON	NO / NON	Please Specify - Indiquez si vous plaît	TBD	TBD
2	6867/116070/000	NSN / ANO: NS985-99-2381207 ANTENNA, ANTENNE Part No. No. de Pièce: 6867/116070/000 NCAGE: EEPD: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX N046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPELCOMBE, SO,GB	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER CFB Esquimaut Attn: Receiving Operations Officer VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer Operations Officer STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	YES/OUI	NO / NON	Please Specify - Indiquez si vous plaît	TBD	TBD
3	6867/116070/000	NSN / ANO: NS985-99-2381207 ANTENNA/ANTENNE Part No. No. de Pièce: 6867/116070/000 NCAGE: EEPD: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX N046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPELCOMBE, SO,GB	EA / CH	1	FORMATION COMMANDER CFB Esquimaut Attn: Receiving Operations Officer VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J3 HALIFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	YES/OUI	NO / NON	Please Specify - Indiquez si vous plaît	TBD	TBD
4	6867/116100/000	NSN / ANO: NS985-99-6006722 TUNER, RADIO FREQUENCY/TUNER, RADIO FREQUENCE Part No. No. de Pièce: 6867/116100/000 NCAGE: EEPD: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX N046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPELCOMBE, SO,GB	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER CFB Esquimaut Attn: Receiving Operations Officer VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer Operations Officer STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	YES/OUI	NO / NON	Please Specify - Indiquez si vous plaît	TBD	TBD
5	6867/116100/000	NSN / ANO: NS985-99-6006722 TUNER, RADIO FREQUENCY/TUNER, RADIO FREQUENCE Part No. No. de Pièce: 6867/116100/000 NCAGE: EEPD: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX N046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPELCOMBE, SO,GB	EA / CH	1	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J3 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J3 HALIFAX NS B3K 5X5 CANADA	NO / NON	C	YES/OUI	NO / NON	Please Specify - Indiquez si vous plaît	TBD	TBD

6	NSN / NND: NS820-99-6609609 BRACKET ASSEMBLY, SE Part No. No. de Piece: 558/GA/13155/000 PACKAGE EPFO: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX M046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPLECOMBRE, SO GB	EA / CH	3	FORMATION COMMANDER CFB Esquimaux Attn: Receiving Mail Room VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer 17000 STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO / NON	C	YES/OU	NO/NON	Please Specify - Indiquez si vous savez	TBD	TBD
7	NSN / NND: NS820-99-6609609 BRACKET ASSEMBLY, SE Part No. No. de Piece: 558/GA/13155/000 PACKAGE EPFO: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX M046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPLECOMBRE, SO GB	EA / CH	3	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	NO / NON	C	YES/OU	NO/NON	Please Specify - Indiquez si vous savez	TBD	TBD
8	NSN / NND: NS995-99-7754547 CABLE ASSEMBLY, SPECIAL PURPOSE, ELECTRIC/CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPECIAL Part No. No. de Piece: PACKAGE EPFO: 705/714071/006 LTD BOX M046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPLECOMBRE, SO GB	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER CFB Esquimaux Blgd 66 Cowwood THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Base Logistics Officer CFB Esquimaux Blgd 66 Cowwood THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	NO / NON	C	YES/OU	NO/NON	Please Specify - Indiquez si vous savez	TBD	TBD
9	NSN / NND: NS995-99-7754547 CABLE ASSEMBLY, SPECIAL PURPOSE, ELECTRIC/CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPECIAL Part No. No. de Piece: 705/714071/006 PACKAGE EPFO: K7626 THALES UK LIMITED DBA THALES UK LTD BOX M046, OCEAN HOUSE, THROOP ROAD, TEMPLECOMBRE, SO GB	EA / CH	2	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	FORMATION COMMANDER HMC DOCKYARD BLDG D-206 DOOR 1 THRU J13 HAUFRAN NS BK 505 CANADA	NO / NON	C	YES/OU	NO/NON	Please Specify - Indiquez si vous savez	TBD	TBD

